



Bruxelles, 20 July 2015

FICHE TECHNIQUE

Plan d'action de l'UE en faveur des droits de l'homme et de la démocratie 2015-2019

L'UE s'engage activement en faveur des droits de l'homme et de la démocratie à travers le monde à l'aide des divers instruments et méthodes à sa disposition, y compris l'assistance financière.

Contexte

Engagement de l'UE en faveur de la progression des droits de l'homme universels

L'Union européenne repose sur un engagement sans faille en faveur de la promotion et de la protection des droits de l'homme, de la démocratie et de l'État de droit dans le monde. Une paix durable, le développement et la prospérité ne sauraient exister sans le respect des droits de l'homme. Cet engagement sous-tend toutes les politiques intérieures et extérieures de l'Union européenne. L'Union européenne veille à promouvoir et à défendre activement les droits de l'homme universels à la fois à l'intérieur de ses frontières et dans ses relations avec les pays tiers. Au fil des ans, l'UE a adopté d'importants documents de référence sur la promotion et la protection des droits de l'homme. Elle a également élaboré tout un éventail d'outils diplomatiques et de coopération pour faire progresser les droits de l'homme au niveau mondial.

Cadre stratégique en matière de droits de l'homme et de démocratie 2012 et plan d'action en faveur des droits de l'homme et de la démocratie 2012-2014

Le 25 juin 2012, le Conseil des affaires étrangères a adopté le cadre stratégique en matière de droits de l'homme et de démocratie ainsi qu'un premier plan d'action en faveur des droits de l'homme et de la démocratie pour les années 2012-2014. Le Conseil s'est par ailleurs félicité de la nomination de M. Stavros Lambrinidis au poste de représentant spécial de l'Union pour les droits de l'homme. Adoptés en 2012, le cadre stratégique et le plan d'action ont depuis été mis en œuvre et, parmi les réalisations notables, figure l'adoption de nouvelles lignes directrices de l'UE en matière de droits de l'homme. Par ailleurs, l'UE continue d'accroître l'efficacité des travaux bilatéraux sur les droits de

FOR FURTHER DETAILS:

Catherine Ray +32 498 96 99 21 - +32 2 296 99 21 - Catherine.Ray@ec.europa.eu @CatherineEUspox

Maja Kocijancic +32 498 984 425 - +32 2 298 65 70 - Maja.Kocijancic@ec.europa.eu @MajaEUspox

Eamonn Prendergast +32 460 75 32 93 - Eamonn.Prendergast@ec.europa.eu

Follow us on Twitter @eu_eeas

www.facebook.com/EuropeanExternalActionService

www.eeas.europa.eu

EN

l'homme et la démocratie, promeut avec succès des actions au niveau multilatéral et améliore l'intégration des droits de l'homme dans le cadre de l'action extérieure de l'UE. Stavros Lambrinidis, représentant spécial de l'Union pour les droits de l'homme, contribue à l'efficacité, à la cohérence et à la visibilité de la politique européenne en matière de droits de l'homme. L'UE désigne également des points de contact pour les questions liées à la démocratie et aux droits de l'homme dans ses délégations à l'étranger. Ceux-ci se chargent des questions relatives aux droits de l'homme et à la démocratie dans leur pays en assurant notamment un contact avec les organisations de la société civile locales et en les soutenant.

Lignes directrices

Avec les nouvelles lignes directrices adoptées dans le cadre de son dernier plan d'action, l'UE dispose désormais de lignes directrices sur les sujets suivants:

- la peine de mort (mises à jour en 2013)
- la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (mises à jour en 2012)
- les dialogues dans le domaine des droits de l'homme (mises à jour en 2009)
- les enfants face aux conflits armés (mises à jour en 2008)
- les défenseurs des droits de l'homme (mises à jour en 2008)
- la promotion et la protection des droits de l'enfant (mises à jour en 2008)
- les violences contre les femmes et les jeunes filles et la lutte contre toutes les formes de discrimination à leur encontre (2008)
- la promotion du respect du droit humanitaire international (mises à jour en 2009)
- la promotion et la protection de la liberté de religion ou de conviction (2013)^v
- la promotion et le respect de tous les droits fondamentaux des personnes lesbiennes, gays, bissexuelles, transgenres et intersexuées (LGBTI) (2013)
- la liberté d'expression sur Internet et dans d'autres cadres (2014)

Dialogues et consultations dans le domaine des droits de l'homme

L'UE mène des pourparlers relatifs aux droits de l'homme avec plus de 40 pays à travers le monde. Chaque dialogue est établi conformément aux lignes directrices de l'UE en matière de dialogues sur les droits de l'homme.

Ces dialogues visent à améliorer la coopération dans le domaine des droits de l'homme bilatéralement et au sein d'enceintes multilatérales, à assister les pays partenaires et à mieux comprendre les conditions locales. Il va sans dire que les questions relatives aux droits de l'homme sont également mises à l'ordre du jour dans d'autres formes de dialogue politique, jusque dans des sommets.

Les questions abordées lors de chaque dialogue sont choisies au cas par cas. Cependant, certaines questions prioritaires sont mises à l'ordre du jour de chaque dialogue. Parmi celles-ci se trouvent, le cas échéant: l'abolition de la peine de mort, la signature, la ratification et la mise en œuvre des instruments internationaux en matière de droits de l'homme, la coopération avec les procédures et mécanismes internationaux en matière de droits de l'homme et le suivi des recommandations de l'examen public universel, la lutte contre la torture, l'éradication de toute forme de discrimination, le respect des droits de l'enfant et des droits de la femme, la liberté d'expression et le rôle de la société civile.

Déclarations et démarches

L'UE a largement recours aux déclarations publiques afin de faire connaître ses préoccupations ou de saluer les évolutions positives. Dans les autres cas, lorsqu'elle estime que ce sera plus efficace, l'UE peut choisir d'effectuer une démarche ou d'intervenir de manière privée auprès des pays tiers.

Actions menées par l'UE dans des enceintes multilatérales

L'engagement de l'UE en faveur d'un multilatéralisme efficace, centré sur les Nations unies, est un

élément central de son action extérieure. L'UE plaide en faveur de l'universalité et de l'indivisibilité des droits de l'homme ainsi que de l'indépendance du Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme, des procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme et des organes de suivi des traités. L'UE travaille également en étroite coopération avec le Secrétariat des Nations unies et ses agences, ses fonds et ses programmes, en établissant des partenariats sur un éventail de problèmes et défis internationaux.

Les droits de l'homme représentent une part importante de la relation UE-Nations unies. La diplomatie multilatérale en matière de droits de l'homme constitue l'un des piliers majeurs de la politique européenne en la matière et l'UE joue un rôle très actif dans les enceintes consacrées aux droits de l'homme, en présentant régulièrement des initiatives sur des situations nationales préoccupantes et des priorités thématiques ainsi qu'en participant activement aux débats. En outre, l'UE aborde souvent les causes qu'elle défend dans le domaine des droits de l'homme lors des négociations internationales et soutient l'intégration des droits de l'homme sur l'ensemble de l'action onusienne.

Clauses relatives aux droits de l'homme dans les accords conclus par l'UE

L'UE cherche à insérer ce genre de clauses dans tous les accords-cadres politiques qu'elle conclut avec des pays tiers, tels que les accords d'association et les accords de partenariat et de coopération. La clause stipule que le respect des droits de l'homme constitue un élément essentiel de l'accord.

Une approche du développement fondée sur les droits

Les droits de l'homme et le développement sont indissociables. Ils poursuivent en fin de compte le même objectif, à savoir accroître le bien-être des personnes et leur liberté, qui repose sur la dignité inhérente à chaque personne et sur l'égalité de tous. Les politiques et stratégies relatives aux droits de l'homme et au développement sont donc complémentaires et se renforcent mutuellement. À la suite de l'adoption du programme pour le changement et du cadre stratégique de l'UE en matière de droits de l'homme et de démocratie en 2012, l'UE s'est engagée à progressivement adopter une approche fondée sur les droits pour la coopération au développement. La Commission européenne a élaboré une boîte à outils qui pourra aider son personnel à mettre en œuvre une approche fondée sur les droits.

Missions et opérations relevant de la PSDC

L'UE tient compte de ses politiques en matière de droits de l'homme et d'égalité des sexes dans les missions et opérations de gestion de crises. Les considérations relatives aux droits de l'homme et à l'égalité des sexes sont prises en compte durant le processus de planification et intégrées aux documents de planification. Des conseillers ou des points de contact pour les droits de l'homme et les questions d'égalité des sexes ont été nommés dans toutes les missions et opérations de la PSDC. Par ailleurs, le Collège européen de sécurité et de défense ainsi que les États membres assurent des formations consacrées aux droits de l'homme et à la PSDC.

Missions d'observation électorale et assistance électorale

Depuis 1993, l'UE a mené plus de 110 missions d'observation. Leur objectif est d'aider les pays partenaires à assurer une organisation efficace des élections, en analysant le processus électoral et en fournissant une analyse impartiale et éclairée du scrutin.

L'UE fournit également une assistance électorale qui suit le cycle électoral dans sa totalité, plutôt qu'une élection spécifique. Elle apporte son soutien à la capacité institutionnelle des organismes de gestion électorale et un appui technique et matériel aux processus électoraux, tout en répondant aux besoins à long terme de la société civile.

Rapport annuel de l'UE sur les droits de l'homme et la démocratie dans le monde

Publié pour la première fois en 1999, celui-ci reprend les travaux de l'UE sur l'ensemble des questions

thématiques dans le cadre de ses relations bilatérales et multilatérales. En juin 2015, le Conseil a adopté le rapport annuel de l'UE sur les droits de l'homme et la démocratie dans le monde en 2014.

Instruments financiers en faveur des droits de l'homme et de la démocratie

L'UE dispose de plusieurs instruments financiers en faveur des droits de l'homme et de la démocratie à travers le monde, notamment: **L'IEDDH (Instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme)**. L'IEDDH dispose d'un budget de **1,249 milliard d'euros pour 2014-2020**. Il vise essentiellement à renforcer le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans des pays et des régions où ces valeurs sont le plus en danger et à renforcer le rôle de la société civile dans la promotion des droits de l'homme et de la démocratie.

L'instrument contribuant à la stabilité et à la paix

L'instrument contribuant à la stabilité et à la paix est le principal instrument de l'UE soutenant les initiatives en matière de sécurité et les activités de consolidation de la paix dans les pays partenaires. Il est entré en vigueur en 2014, remplaçant l'instrument de stabilité et d'autres instruments plus anciens axés sur les drogues, les mines antipersonnel, les populations déracinées, la gestion des crises, la réhabilitation et la reconstruction. **Il est doté d'un budget de 2,4 milliards d'euros couvrant les exercices 2014-2020**. D'autres sources de financement, telles que l'instrument européen de voisinage, l'instrument de la coopération au développement, l'instrument d'aide de préadhésion, le Fonds européen de développement et plus largement le budget de la PESC, visent entre autres à promouvoir les droits de l'homme et la démocratie.
